

# CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL les MOLUNES

## SEANCE DU 23/01/2017

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire, GRENARD Eliane, Maire déléguée, ARBEZ-CARME Elisabeth, BOUILLIER Isabelle (20h35), PILLARD Claudie, GAILLARD Denis, MOYAT Alain, Maire adjoints, CUPILLARD Elisabeth, DURIF Joël, GRENARD Daniel, GROSSIORD Daniel, MICHAUD Sylvie, PERALTA Françoise, PERRIER Marianne, REGAD Bernard.
Absents excusés:	DALLOZ Sylvie qui donne procuration à MICHAUD Sylvie, MICHARD Jean-Louis qui donne procuration à PERRIN Raphaël, ROLANDEZ Alain qui donne procuration à MOYAT Alain, VERNEREY Samuel qui donne procuration à ARBEZ-CARME Elisabeth, ZEHNDER Damien qui donne procuration à CUPILLARD Elisabeth, PETETIN Aurore, RAFFIN Emilie,
Absent :	PATARCHI Guillaume.
Secrétaire de séance :	ARBEZ-CARME Elisabeth

### **I. APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES DERNIERS CONSEILS AVANT CREATION DE LA COMMUNE NOUVELLE**

M. le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal de Septmoncel du 12/12/2016 qui fait l'objet d'une interrogation de M. Joël DURIF sur le nombre et la valeur des parts sociales constituant le partenariat de la commune dans le capital de la SEMCODA (point IV).

M. le Maire s'engage à apporter la réponse lors du prochain conseil municipal.

Cette remarque entérinée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres de l'ancien Conseil Municipal de Septmoncel.

Mme Eliane GRENARD donne ensuite lecture du compte rendu du Conseil Municipal des Molunes du 20/12/2016 qui appelle une réserve de la part de M. Denis GAILLARD sur les missions de la Société SOLIHA dans le projet de travaux du Gîte de la Vie Neuve.

Cette information donnée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres de l'ancien Conseil Municipal des Molunes.

Enfin, M. le Maire donne lecture du compte rendu du 1er Conseil Municipal de la commune nouvelle Septmoncel les Molunes du 03/01/2017 qui est approuvé à l'unanimité.

## **II. AUTORISATION DE DELEGATIONS DE FONCTIONS PAR ARRETE AUX ADJOINTS ET AUTRES ELUS**

M. le Maire rappelle que les adjoints sont officiers de l'Etat Civil et agissent sous l'autorité du procureur de la République.

D'autre part, en vertu de la délibération n° 005 du 03/01/2017, le Conseil Municipal accepte qu'en cas d'empêchement de sa part, le Maire puisse charger ses adjoints ou les conseillers de prendre en charge les attributions pour lesquelles ils ont reçu délégation.

Dans un premier temps, M. le Maire propose de donner délégation par arrêté à :

✓ **Mme Eliane GRENARD, Maire déléguée et adjointe de droit**

- Délégation de Maire déléguée aux Molunes
- Affaires financières sur la commune nouvelle
- Personnel sur la commune nouvelle
- Urbanisme sur la commune nouvelle

✓ **Mme Elisabeth ARBEZ-CARME, 1<sup>ère</sup> adjointe**

- Affaires financières
- Affaires locatives immobilières
- Assurances
- Personnel communal

✓ **Mme Isabelle BOUILLIER, 2<sup>ème</sup> adjointe**

- Ecole et SIVOS
- Suivi du personnel Maison de l'Enfance
- Crèche et centres de loisirs
- Affaires sociales et personnes âgées

✓ **Mme Claudie PILLARD, 3<sup>ème</sup> adjointe**

- Ecole
- Affaires financières
- Suivi du personnel Maison de l'Enfance
- Crèche et centres de loisirs
- Affaires sociales et personnes âgées

✓ **M. Denis GAILLARD, 4<sup>ème</sup> adjoint**

- Suivi des travaux communaux
- Déneigement
- Suivi du matériel et des engins communaux
- Suivi du personnel technique
- Commission de sécurité

✓ **M. Alain MOYAT, 5<sup>ème</sup> adjoint**

- Suivi des travaux communaux
- Déneigement

- Suivi du matériel et des engins communaux
- Suivi du personnel technique
- Commission de sécurité
  
- ✓ **M. Alain ROLANDEZ, Conseiller Municipal**
  - Suivi des travaux communaux effectués par les agents communaux
  - Déneigement
  - Suivi du matériel et des engins communaux
  - Suivi du personnel technique
  
- ✓ **M. Daniel GROSSIORD, Conseiller Municipal**
  - Suivi des travaux communaux effectués par les agents communaux
  - Déneigement
  - Suivi du matériel et des engins communaux
  - Suivi du personnel technique
  
- ✓ **Mme Sylvie DALLOZ, Conseillère Municipale**
  - Suivi du personnel
  
- ✓ **Mme Elisabeth CUPILLARD, Conseillère Municipale**
  - Suivi du personnel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte les propositions de délégations, telles que pré-citées.

### **III. ELECTION DES DELEGUES POUR LA REPRESENTATION AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS**

En application des articles L5212-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé par vote à la désignation des délégués dans les organismes extérieurs :

SYNDICAT DES EAUX (SIE) DU PLATEAU DES ROUSSES	Mme Sylvie MICHAUD M. Joël DURIF
SYNDICAT DES EAUX DU HAUT JURA SUD	M. Denis GAILLARD M. Daniel GRECARD
SYNDICAT MIXTE D'ACCOMPAGNEMENT DES AINES DU HAUT-JURA (SMAAHJ)	<b><u>TITULAIRES</u></b> Mme Isabelle BOUILLIER Mme Françoise PERALTA <b><u>SUPPLEANTS</u></b> Mme Elisabeth CUPILLARD M. Jean-Louis MICHARD
COMITE DES FETES	Mme Sylvie MICHAUD Mme Aurore PETETIN
CONSEIL D'ECOLE DE L'ECOLE DE SEPTMONCEL	<b><u>TITULAIRES</u></b> Mme Marianne PERRIER Mme Claudie PILLARD <b><u>SUPPLEANT</u></b> M. Samuel VERNEREY

<p>SIVOS de BELLECOMBE, LES MOUSSIÈRES, LES MOLUNES</p>	<p><b><u>TITULAIRES</u></b> Mme Isabelle BOUILLIER Mme Elisabeth CUPILLARD Mme Eliane GRECARD <b><u>SUPPLEANT</u></b> M. Guillaume PATARCHI</p>
<p>PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-JURA (PNR)</p>	<p><b><u>TITULAIRE</u></b> M. Jean-Louis MICHARD M. Daniel GROSSIORD <b><u>SUPPLEANT</u></b> Mme Elisabeth CUPILLARD M. Samuel VERNEREY</p>
<p>SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DU CHAPY (SIA)</p>	<p><b><u>TITULAIRES</u></b> M. Nicolas GINDRE M. Denis GAILLARD Mme Emilie RAFFIN <b><u>SUPPLEANTS</u></b> M. Jean-Louis MICHARD M. Alain ROLANDEZ</p>
<p>SICTOM DU HAUT-JURA</p>	<p><b><u>TITULAIRE</u></b> M. Raphaël PERRIN <b><u>SUPPLEANT</u></b> Isabelle BOUILLIER</p>
<p>SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION FORESTIERE (SIGF) DU MASSACRE</p>	<p>M. Alain MOYAT M. Bernard REGAD M. Daniel GROSSIORD M. Denis GAILLARD</p>
<p>COMITE DU SYNDICAT MIXTE D'ENERGIES, D'EQUIPEMENTS ET DE e-COMMUNICATION DU JURA (SIDEK)</p>	<p>M. Jean-Louis MICHARD  <u>Référents Communes déléguées:</u> Alain MOYAT &amp; Denis GAILLARD</p>
<p>DELEGUES LOCAUX ELUS ET AGENTS AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)</p>	<p><b><u>MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL</u></b> Mme Isabelle BOUILLIER <b><u>AGENTS</u></b> Mme Solenn PELOTTE, Déléguée Maison de l'Enfance Mme Christine ROSSERO, Déléguée Commune</p>
<p>ASSOCIATION COMMUNES FORESTIERES DU JURA</p>	<p><b><u>TITULAIRE</u></b> M. Bernard REGAD M. Daniel GROSSIORD <b><u>SUPPLEANT</u></b> M. Alain MOYAT M. Guillaume PATARCHI</p>

#### **IV. SUPPRESSION DU C.C.A.S. ET CREATION D'UNE COMMISSION SOCIALE**

M. le Maire rappelle que le trésorier a invité la commune nouvelle à ne pas créer de budget annexe CCAS.

Ainsi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de créer une commission de 7 membres issus du Conseil Municipal et de 7 membres extérieurs en proposant la liste suivante -attributions pour lesquelles ils ont reçu délégation- :

<b>MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>MEMBRES EXTERIEURS</b>
Mme Elisabeth ARBEZ-CARME	Mme Maryse BLANC
Mme Françoise PERALTA	Mme Laurence CAZIN
Mme Aurore PETETIN	Mme Sylviane CORTINOVIS
Mme Claudie PILLARD	Mme Marie-Thérèse GRUET-MASSON
M. Bernard REGAD	Mme Christelle RAFFIN
Mme Isabelle BOUILLER	Mme Anne-Marie REGAD
Mme Elisabeth CUPILLARD	Mme Suzanne VINCENT

#### **V. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE**

M. Le Maire rappelle l'obligation de constituer une Commission d'Appel d'Offre (CAO) en application des articles L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, de l'article 22 du Code des Marchés Publics, modifié par le décret N° 2010-1177 du 05/10/2010. Elle doit se composer de 3 membres titulaires et 3 suppléants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne par scrutin secret les membres de la Commission d'Appel d'Offre :

<b><u>TITULAIRES</u></b>
Mme Emilie RAFFIN
Mme Marianne PERRIER
M. Denis GAILLARD
<b><u>SUPPLEANTS</u></b>
M. Joël DURIF
M. Alain ROLANDEZ
M. Damien ZEHNDER

#### **VI. ELECTION DES DELEGUES A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DE LA MAISON DE L'ENFANCE**

M. Le Maire rappelle la délibération du 06/12/2010 décidant de municipaliser la gestion de la Maison de l'Enfance regroupant la crèche et l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Lamoura et Septmoncel à compter du 01 janvier 2011,

Considérant la nécessité de disposer d'une commission « Maison de l'Enfance » composée de six élus pour la commune nouvelle, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne par scrutin secret:

M. Raphaël PERRIN
Mme Marianne PERRIER
Mme Claudie PILLARD
M. Samuel VERNEREY
Mme Isabelle BOUILLIER
Mme Eliane GRECARD

## **VII. COMMISSIONS MUNICIPALES**

M. le Maire propose les différentes commissions suivantes :

### **- Commission embellissement**

Les Maires : M. Raphaël PERRIN, Mme Eliane GRECARD  
Mme Claudie PILLARD  
Mme Elisabeth ARBEZ-CARME  
Mme Pierrette CHARVET  
M. Jacques et Mme Denise MICHAUD  
Mme Nathalie NEMBRINI  
Mme Françoise PERALTA  
Mme Marianne PERRIER  
Mme Evelyne PILLARD  
Mme Christelle RAFFIN  
Mme Emilie RAFFIN

### **- Commission voirie, déneigement**

Les Adjoints : M. Denis GAILLARD, M. Alain MOYAT  
M. Daniel GROSSIORD  
M. Bernard REGAD  
M. Alain ROLANDEZ

### **- Commission finances**

Les Maires : M. Raphaël PERRIN, Mme Eliane GRECARD  
Mme Elisabeth ARBEZ-CARME  
M. Denis GAILLARD  
M. Jean-Louis MICHARD  
Mme Claudie PILLARD

### **- Commission fêtes et cérémonies**

Les Maires : M. Raphaël PERRIN, Mme Eliane GRECARD  
Mme Elisabeth ARBEZ-CARME  
Mme Elisabeth CUPILLARD  
Mme Sylvie MICHAUD  
Mme Claudie PILLARD  
Mme Emilie RAFFIN

**- Commission Site internet**

Mme Sylvie MICHAUD  
M. Denis GAILLARD  
Mme Elisabeth ARBEZ-CARME  
Mme Elisabeth CUPILLARD  
Mme Marianne PERRIER  
M. Samuel VERNEREY

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable à la mise en place de ces commissions.

**VIII. DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Dans le cadre de la commune nouvelle "Septmoncel les Molunes" et sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide que soit exercé un droit de préemption sur les zones urbanisables "U" du Plan Local d'Urbanisme de Septmoncel et sur celles du Plan d'Occupation des Sols des Molunes, en attendant que soit entériné le Plan Local d'Urbanisme des Molunes.

Il demande, en conséquence, d'annuler la délibération prise le 20/12/2016 par la commune des Molunes ainsi que toutes les délibérations antérieures relatives au droit de préemption urbain.

M. le Maire suggère également une mise à jour des délibérations dans les situations suivantes afin d'éviter des excès :

1. Pour toute démolition, un permis de démolir doit être déposé,
2. Le ravalement de façades doit faire l'objet d'une délibération,
3. La réalisation d'une clôture pérenne nécessite une déclaration préalable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité, 1 voix contre, se prononce en faveur de la prise de ces délibérations.

**IX. LOTISSEMENT LE GITALET**

Après avoir pris en compte le document d'arpentage finalisant les surfaces exactes et suite au permis d'aménager modificatif créant une parcelle 26, M. le Maire fait part du tableau définitif avec les surfaces (S), les prix unitaires au M<sup>2</sup> (PU) et le coût total de la parcelle..

	Délibération 29/02/2016			Modification du 23/01/2016		
	S (m <sup>2</sup> )	P.U.	Montant	S (m <sup>2</sup> )	P.U.	Montant
1	744	65,00 €	48 360,00 €	745	65,00 €	48 425,00 €
2	632	65,00 €	41 080,00 €	632	65,00 €	41 080,00 €
3	593	65,00 €	38 545,00 €	593	65,00 €	38 545,00 €
4	1622	60,00 €	97 320,00 €	1622	60,00 €	97 320,00 €
5	794	65,00 €	51 610,00 €	794	65,00 €	51 610,00 €
6	648	65,00 €	42 120,00 €	648	65,00 €	42 120,00 €
7	822	65,00 €	53 430,00 €	822	65,00 €	53 430,00 €
8	972	65,00 €	63 180,00 €	972	65,00 €	63 180,00 €
9	1053	65,00 €	68 445,00 €	1053	65,00 €	68 445,00 €
10	811	65,00 €	52 715,00 €	807	65,00 €	52 455,00 €
11	794	65,00 €	51 610,00 €	847	65,00 €	55 055,00 €

	Délibération 29/02/2016			Modification du 23/01/2016		
	S (m <sup>2</sup> )	P.U.		S (m <sup>2</sup> )	P.U.	
12	856	67,50 €	57 780,00 €	856	67,50 €	57 780,00 €
13	648	67,50 €	43 740,00 €	649	67,50 €	43 807,50 €
14	2298	60,00 €	137 880,00 €	2288	60,00 €	137 280,00 €
20	602	65,00 €	39 130,00 €	602	65,00 €	39 130,00 €
21	574	65,00 €	37 310,00 €	574	65,00 €	37 310,00 €
22	583	65,00 €	37 895,00 €	588	65,00 €	38 220,00 €
23	817	79,50 €	64 951,50 €	817	79,50 €	64 951,50 €
24	865	79,50 €	68 767,50 €	866	79,50 €	68 847,00 €
25	756	79,50 €	60 102,00 €	756	79,50 €	60 102,00 €
26				839	65,00 €	54 535,00 €

Le conseil Municipal prend acte des éléments ci-dessus et après en avoir délibéré et à l'unanimité, demande de reprendre l'ensemble des délibérations en tenant compte des surfaces et prix définitifs.

## **X. SITE INTERNET**

En premier lieu, il est décidé de valider l'écriture de la commune nouvelle :

### **Septmoncel les Molunes.**

Mme Sylvie MICHAUD dresse un compte rendu de la réunion préliminaire du 12/01/2017, suite à la visite des 2 sites internet : [www.septmoncel.fr](http://www.septmoncel.fr) et [www.lesmolunes.fr](http://www.lesmolunes.fr)

Le site de Septmoncel, réalisé par un prestataire, a un contenu plus élaboré que celui des Molunes.

Le site des Molunes dispose d'une WebCam, ce qui attire de nombreux visiteurs.

Un comparatif est ensuite établi entre les possibilités de mises à jour, les coûts ....

A l'unanimité, la décision est prise de se regrouper sur le site plus développé de Septmoncel.

Un référencement devra être intégré afin que les recherches sur les 2 communes soient dirigées sur le site commun. Et il sera important que plusieurs personnes soient formées sur les mises à jour pour la pérennité du site.

Mme Sylvie MICHAUD souligne l'importance de mettre à jour le calendrier, d'alimenter les actualités avec des photos, de faire intervenir les associations, ....

Une réunion avec les personnes de la Commission Site Internet est programmée le jeudi 16/02/2017 à 18 h 30 à la mairie de Septmoncel.

## **XI. QUESTIONS DIVERSES**

### **A) SYNDICAT DES EAUX HAUT-JURA SUD**

M. Daniel GRENARD fait part à l'assemblée de nouveaux forages à l'Embossieux pour recherche de points d'eau. Des informations complémentaires seront données lors de la réunion du 07/02/2017.

### **B) GITE DE LA VIE-NEUVE DES MOLUNES**

Mme Elisabeth CUPILLARD propose de présenter le projet de travaux au Gite de la Vie Neuve lors d'un prochain conseil municipal.

M. le Maire suggère de saisir cette opportunité pour présenter les divers projets des 2 communes lors d'une réunion au Gite de la Vie Neuve fixée le **mardi 07/03/2017 à 18 h 30.**



### C) DEMATERIALISATION DES ACTES ADMINISTRATIFS

Dans le cadre de la commune nouvelle Septmoncel les Molunes, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer une nouvelle convention visant à la dématérialisation des actes administratifs.

### D) PAIEMENTS PAR TIPI

Il s'agit de titres payables par internet.

Le coût pour la collectivité est de :

- 0.05 € + 0.25 % du montant de la transaction, pour les sommes égales ou supérieures à 15,00 €,
- 0.03 € + 0.20 % du montant de la transaction, pour les sommes inférieures à 15.00 €.

En raison de l'aspect pratique de ce système et suite à la demande de familles utilisant les services de la Maison de l'Enfance, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable à la mise en place de paiements par TIPI et autorise M. le Maire à signer les documents y afférant.

### E) MOTION DE SOUTIEN A L'ECOLE DES MOUSSIERES

Suite à la menace de fermeture de classe qui pèse sur l'Ecole des Moussières, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, propose une motion de soutien en faveur du maintien des 2 classes au SIVOS Bellecombe/les Moussières/Les Molunes.

Mme Isabelle BOUILLIER signale qu'une rencontre aura lieu le 24/01/2017 à 11 h 00 à la mairie des Moussières avec M. l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de St-Claude.

### F) FETE DU BLEU

Le Syndicat du Bleu a proposé que la Fête du Bleu ait lieu cette année à Montbrillant ; or, le projet est déplacé à Septmoncel et se tiendra le dimanche 30 juillet 2017.

M. le Maire suggère que l'Office de Tourisme Haut-Jura Saint-Claude soit partie prenante dans cette manifestation pour la mise en valeur du fromage bleu.

Le Syndicat du Bleu prend en charge les animations réalisées autour du fromage bleu et il est proposé qu'un comité d'organisation Septmoncel les Molunes gère les repas et la buvette.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord de principe, en espérant une mobilisation des agriculteurs locaux.

Séance levée à 23 h 40

Affiché le 30/01/2017

Le Maire,



Raphaël PERRIN

